

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Le Pouvoir Adjudicateur : Labocéa

ZOPOLE
7 rue du Sabot
CS 30054
22440 PLOUFRAGAN

Location et entretien de vêtements de travail, linges et tapis

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

24/07/2026 à 14h30

ATTENTION DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

TOUTES LES PROCEDURES SONT DEMATERIALISEES AVEC SIGNATURE ELECTRONIQUE
OBLIGATOIRE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTITE DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2 : PROCEDURE ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
2.1 – NOMBRE DE TITULAIRES DU MARCHE	3
2.2 - DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE 3 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 4 : DISPOSITIONS GENERALES	4
4.1 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	4
4.2 - FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE	4
4.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
4.4 - TRANCHES	4
4.5 - PHASES	5
4.6 - LOTS	5
4.7 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES OU ALTERNATIVES	5
4.7.1 - Variantes à l'initiative du candidat	5
4.7.2 – Variante facultative à l'initiative du pouvoir adjudicateur	5
4.8 - NOMENCLATURE	5
4.9 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
ARTICLE 5 : EXIGENCES TECHNIQUES ET PROCEDURALES	6
ARTICLE 6 : DOSSIER DE CONSULTATION	6
6.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
6.2 - MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	6
6.3 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
ARTICLE 7 : PRESENTATION DES OFFRES	7
7.1 - CANDIDATURE	7
7.1.1 - Cas général	7
7.1.2 - Groupement ou sous-traitance	8
7.1.3 - Société nouvellement constituée	9
7.1.4 - Contrôle	9
7.2 - OFFRE	10
ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES	10
8.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	10
8.2 - TRANSMISSION D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE	12
ARTICLE 9 : CHOIX DE(DES) ATTRIBUTAIRE(S)	13
9.1 - CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES RETENUES AVEC LEUR PONDERATION :	13
9.2 TESTS ET AUDITIONS	14
9.2 - NEGOCIATIONS	16
9.3 - SUITES A DONNER A LA CONSULTATION	16
ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET DEMANDES DE VISITES	16
ARTICLE 11 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS	16

Article 1 : Identité de l'acheteur

Labocéa

Adresse du siège social :

7 rue du Sabot

CS 30054

22440 PLOUFRAGAN

Téléphone : 02.96.69.02.10

Télécopie : 02.96.01.37.50

Site internet : <http://www.Labocéa.fr>

Article 2 : Procédure et étendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Par conséquent, le présent marché est soumis aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 2° du Code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019.

Il s'agit d'un marché public passé sous la forme d'un accord-cadre (technique d'achat), dans les conditions de l'article 1.2 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

Conformément aux conditions définies au CCAP, l'accord-cadre s'exécute au fur et à mesure des besoins des sites. Chaque prestation fera l'objet d'un bon de commande établi par le pouvoir adjudicateur, au fur et à mesure de ses besoins.

2.1 – Nombre de titulaires du marché

Le marché est mono attributaire par lot : lots 1 et 2.

2.2 - Durée du marché

La durée du marché est précisée à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Article 3 - Objet de la consultation

Ce marché a pour objet la mise à disposition de tapis, linges et vêtements propres désinfectés, la reprise hebdomadaire de linges et vêtements sales, le nettoyage et si nécessaire la réparation.

Les caractéristiques sont décrites dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 4 : Dispositions générales

4.1 - Modalités de financement et de paiement

Financement : sur fonds propres, éventuellement d'emprunts.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

4.2 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Une copie de la convention de groupement en cas de groupement solidaire ou conjoint devra être annexée à l'acte d'engagement.

4.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4.4 - Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

4.5 - Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

4.6 - Lots

Le marché est alloté comme suit :

- Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail, de linges et de tapis
- Lot 2 : Location et entretien de vêtements de travail spécifique pour les zones à atmosphère contrôlée (ZAC – salles blanches autovaccins)

4.7 - Variantes et prestations supplémentaires éventuelles ou alternatives

4.7.1 - Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisée.

4.7.2 – Variante facultative à l'initiative du pouvoir adjudicateur

Les candidats peuvent proposer une offre variante avec reprise des vêtements en place au sein des laboratoires (prise en charge de la valeur résiduelle restant auprès de l'attributaire actuel du marché). Le coût de cette valeur résiduelle est estimé dans le CCTP.

4.8 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50000000	Services de réparation et d'entretien
50830000	Services de réparation de vêtements et d'articles textiles
35113400-3	Vêtements de protection et de sécurité

4.9 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte pas de conditions particulières d'exécution visées par l'article R2113-7 du code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R2113-7 et R2113-8 du code de la commande publique.

Article 5 : Exigences techniques et procédurales

Les exigences techniques sont décrites aux cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 6 : Dossier de consultation

6.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Le bordereau de prix et détail estimatif quantitatif (BPU/DQE)
- La lettre de candidature (DC1),
- La déclaration du candidat (DC2),
- L'engagement de confidentialité,
- La fiche de renseignements fournisseur.

6.2 - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-14 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.laboccea.fr>, rubrique "Nos commandes publiques" ou sur la plateforme www.megalis.bzh.fr

Les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site et à minima d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

En effet, l'inscription n'est pas obligatoire pour procéder au retrait du dossier. Toutefois, si le candidat prend le risque de se dispenser de cette formalité, il ne sera pas informé des questions réponses publiées sur la plate-forme de dématérialisation. En aucun cas, Labocéa ne pourra en être tenu responsable de ce manquement.

Le dossier de consultation des entreprises ne sera pas remis sous format papier.

Aucune demande de transmission du dossier par courriel ne sera acceptée.

6.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détails sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 7 : Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet rédigé en langue française comprenant les pièces suivantes.

7.1 - Candidature

7.1.1 - Cas général

Justificatifs de candidature :

- La fiche de renseignements fournisseur ;
- L'engagement de confidentialité ;
- La lettre de candidature (DC1) dûment complétée et signée, jointe au dossier de consultation ;
- La déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et signée, jointe au dossier de consultation
+ toute pièce que le candidat jugera utile pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
+ Liste datée et chiffrée de références similaires de moins de trois ans

- Le DUME, si disponible, remplace les formulaires du DC1, DC2, rédigé en français conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution de la Commission Européenne du 05/01/2016 (UE-2016/7).
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat est à jour de ses cotisations et déclarations sociales et fiscales et les justificatifs exigés aux articles R.2143-11 et R.2343-11 du Code de la commande publique.
- Un mémoire technique présentant les compétences, les moyens et les compétences.

Il est attendu que le candidat démontre une bonne connaissance des laboratoires et une compétence professionnelle pour une intervention dans ce secteur.

Conformément à l'article **R2143-13** du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administrées par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition :

- Qu'ils mentionnent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace,
- Que l'accès à cet espace ou à ce système de stockage soit gratuit.

7.1.2 - Groupement ou sous-traitance

Dans le cas où l'opérateur économique envisage de recourir aux capacités d'autres opérateurs économiques pour satisfaire aux capacités professionnelles techniques et financières exigées pour la présente consultation.

S'il s'agit d'un **groupement d'opérateurs économiques** il devra les identifier dans cette rubrique et fournir un formulaire (**DC2**) pour chacun des opérateurs économiques concernés contenant les informations demandées ci-dessus ;

En application de l'article R2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché public.

S'il s'agit d'un **sous-traitant** il devra l'identifier dans cette rubrique et en application de l'article R2193-1 du Code de la Commande publique et fournir une déclaration (**DC4**) mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées,
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant,

- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix,
- Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie,
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

En cas d'utilisation du formulaire DUME, un formulaire DUME distinct (avec indication du lieu et date) devra être fourni pour chacun des opérateurs économiques concernés contenant les informations demandées dans la partie I, dans les sections A et B de la partie II, dans les sections de la partie III, IV et VI.

7.1.3 - Société nouvellement constituée

Dans le cas où le candidat est une société nouvellement constituée, il devra indiquer la dénomination et l'adresse de l'organisme duquel sa demande d'inscription est en cours et être en mesure de fournir les pièces justifiant cette demande (extrait Kbis par exemple). Il devra fournir toute information permettant de justifier de ses capacités techniques et financières.

7.1.4 - Contrôle

En application de l'article R2144-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation est réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

L'acheteur vérifie les informations qui figurent dans la candidature, et particulièrement les capacités sur lesquelles le candidat s'appuie. A ce titre, les candidats devront fournir, dans un délai qui leur sera précisé par voie électronique, tout document justificatif et autre moyen de preuve justifiant de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles.

Si un candidat ou un soumissionnaire ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrégulière et le candidat est éliminé.

En application de l'article R2144-3 du code de la commande publique, cette vérification peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

7.2 - Offre

- **L'acte d'engagement (AE)** : à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise, document unique pour toute la durée du marché.

A noter que la signature est facultative lors de la remise de l'offre, seul le candidat retenu sera invité à signer l'acte d'engagement au moment de l'attribution ;

- **Le bordereau de prix et détail quantitatif estimatif (BPU/DQE)**, sous format Excel
- **Le mémoire technique et RSE** : justificatif des dispositions que le candidat propose pour répondre aux besoins du Labocéa (voir CCTP, annexes, article 9.1 du présent règlement de consultation). Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat.
- **Une fiche technique** pour chaque référence proposée.

Le prestataire apportera tout justificatif nécessaire à l'appui de son offre.

Article 8 : Conditions d'envoi des candidatures

8.1 - Transmission électronique

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les dossiers informatiques constituant la proposition du soumissionnaire sont compressés en un fichier **au format zip**. En cas de marché alloti, il est constitué autant de fichiers compressés que de lots auxquels le soumissionnaire souhaite répondre. Un fichier ZIP ne vaut pas signature de chaque document.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou support matériel, dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les documents peuvent être envoyés en format Word®, pdf® et/ou Excel® mais le format de la DPGF est obligatoirement Excel®.

Le téléchargement des documents devra être terminé au moment de la date et l'heure limite de réception des offres ci-dessous.

Seule l'heure de fin de réception de la réponse électronique compte. L'heure limite retenue par la réception des plis correspondra au dernier octet reçu.

Il faut donc prendre en considération **le temps de l'envoi de la réponse électronique**.

Conseils aux candidats :

L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. Le pouvoir adjudicateur encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leur connexion bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur la plateforme e-megalis)
- en cas d'envois multiples, à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation
- à contacter le support technique de la plateforme pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés: le n° d'accès est 02 23 48 04 54 (Lundi-Jeudi : 8h30-12h30 ; 13h30-18h Vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h)

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Recommandations importantes

Pour la signature électronique, il est fortement conseillé au candidat :

- d'utiliser un certificat référencé dans la liste approuvée par le ministère chargé de la réforme de l'Etat et par la commission Européenne,
- d'utiliser l'outil de signature proposé par la salle régionale de dématérialisation des marchés publics « E-megalis Bretagne ».

Dans ces conditions la signature apposée bénéficiera d'une présomption de conformité.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité au RGS, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Dans le cas de candidatures groupées, conformément à l'article 22 du Décret n°2005-1742, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom du groupement.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis.

8.2 - Transmission d'une copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde sous pli cacheté.

Les indications de l'enveloppe extérieure doivent préciser :

- Le nom du candidat,
- L'indication de la mise en concurrence à laquelle elle se rapporte :

***"Copie de sauvegarde pour Location et entretien de vêtements de travail
2026-09S02-013
Ne pas ouvrir***

La copie de sauvegarde sera transmise par lettre recommandée avec accusé de réception postal à :

Labocéa – Olivier Pinault
Zoopôle le Sabot
7, rue du Sabot
CS 30054

22440 PLOUFRAGAN

La copie de sauvegarde peut également être déposée à Labocéa contre récépissé :

7, rue du Sabot - CS 30054 - 22440 Ploufragan
(de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

La date et l'heure limites de réception de la copie de sauvegarde sont les mêmes que celles de l'offre.

Elles sont indiquées en première page de ce présent règlement de consultation. Les dossiers qui parviendront après les dates et heures limites ne seront pas ouverts. Les copies de sauvegarde reçues, sous enveloppe non cachetée, ne seront pas ouvertes.

Article 9 : Choix de(des) attributaire(s)

Les offres non déclarées inappropriées, irrégulières ni inacceptables seront classées comme suit.

9.1 - Critères de jugement des candidatures retenues avec leur pondération :

Critères	Pondération
1 – Prix	55%
2 – Valeur technique	40%
3 - Responsabilité société et environnementale	5%

Pour la note prix :

Pour évaluer l'offre du candidat sur le plan financier, ce dernier décrira le budget (jours et montant) par étape de la tranche ferme.

Le critère prix sera jugé au vu du montant total hors TVA indiqué dans le BPU/DQE.

La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = \text{note maxi} \times (\text{MMD} / \text{M}(i))$$

Dans laquelle :

- N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i);
- M (i) est le montant de l'offre du candidat (i),
- MMD est le montant de l'offre la moins disante.

Pour la note technique :

Cette évaluation est basée sur les exigences du CCTP et notamment :

- La qualité de la réponse aux besoins exprimés dans le CCTP
- La qualité des vêtements proposés, durée de vie des vêtements
-les fiches techniques de l'ensemble des vêtements/lignes proposées
-les tests réalisés sur les échantillons
- Délais : de mise en place du marché, de mise en place d'un stock lors d'une arrivée, de réparation ;
- Description des moyens techniques et administratifs pour assurer la mise en œuvre du marché et assurer le suivi du marché (interlocuteur dédié, plateforme de suivi, modalités de déclaration des incidents, etc);
- Description des conditions de communication, de la traçabilité Labocéa (proximités, rencontres, etc).

Pour la note responsabilité sociétale et environnementale :

Cette évaluation est basée sur :

- Précisions des lieux de fabrication pour chaque référence proposée ;
- Les garanties éthiques mises en œuvre dans le cadre de la mission ;
- Les garanties sociétales mises en œuvre dans le cadre de la mission ;
- Mesures proposées pour limiter le Bilan carbone de la prestation ;
- Mesures proposées pour optimiser la chaîne de traitement lors du nettoyage (consommation d'eau, utilisation produits, consommation électricité, etc) ;

Note globale :

La note globale du candidat est égale à la somme des notes obtenues pour les critères « prix des prestations », « valeur technique » et « RSE » ; elle permet le classement des offres.

L'offre ayant la note globale la plus élevée sera considérée comme l'offre la plus avantageuse.

Les analyses portent d'une part sur l'offre de base et dans un second temps sur la variante demandée par le Pouvoir adjudicateur. Labocéa choisit l'offre qui répond le mieux à son besoin.

9.2 Tests et échantillons

Le pouvoir adjudicateur va effectuer des tests à partir des échantillons fournis, les candidats ont l'obligation de fournir un exemplaire de chaque vêtement de travail demandé.

Des tests en situation seront réalisés par un groupe de techniciens sur chacun des sites, dans les conditions normales d'utilisation.

Les échantillons doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Labocéa - 10 rue Claude Bourgelat - CS 30616 - JAVENÉ - 35306 FOUGERES
A l'attention de Morgane ANGER.

En cas de non-dépôt des échantillons avant la date limite de remise des offres soit le 08 juillet 2026, l'offre sera automatiquement rejetée.

Les articles livrés au cours de l'exécution du marché devront être rigoureusement identiques aux échantillons présentés.

La mention suivante devra être lisiblement indiquée sur les différents colis :

"ECHANTILLON 2026-09S02-013 location et entretien de tapis, linges et vêtements de travail"

Une liste des échantillons sera jointe au colis.

Chaque échantillon complet, dans son emballage d'origine, sera identifié et portera, outre les mentions réglementaires, les mentions suivantes :

- Nom du candidat
- Numéro de ligne du BPU-DQE
- Désignation exacte de l'article

Les échantillons devront être présentés dans le conditionnement commercial complet. Ils seront accompagnés d'une fiche technique.

L'échantillon devra obligatoirement correspondre à l'offre de prix.

Les échantillons sont contractuels, et en tant que tels, font partie intégrante de l'offre. Ils doivent être représentatifs des produits que le candidat se propose de livrer et correspondre au conditionnement proposé. Le niveau de qualité des produits livrés en cours de marché ne doit pas se révéler inférieur à celui des échantillons.

Les échantillons seront remis gratuitement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de réaliser des auditions, après une première analyse. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur enverra une convocation via la plate-forme Megalis au(x) candidat(s) concerné(s).

Les frais liés aux auditions sont pris en charge par le candidat.

Le cas échéant, l'analyse des offres sera mise à jour selon les critères énoncés à l'article 9.1 ci-dessus.

9.2 - Négociations

Aucune négociation n'est possible dans le cadre de la procédure initiale d'appel d'offres.

9.3 - Suites à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations aux articles R2143-6 à R2143-10 et R2143-16 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **7 jours**. Les attributaires seront invités à signer électroniquement l'Acte d'Engagement durant ce même délai.

Article 10 : Renseignements complémentaires et demandes de visites

Pour obtenir tout complément d'information ou un éclaircissement sur un point du cahier des charges, les candidats devront poser leurs questions sur la plateforme www.megalis.fr au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres.

Les visites ne sont pas obligatoires et ne sont réalisées que sur demande préalable via la plate-forme.

Article 11 : Voies et délais de recours

Tribunal administratif - Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 **RENNES** Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28 Télécopie : 02.99.63.56.84

Comité consultatif de règlement à l'amiable - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX tél : 02.40.47.90.68

Introduction d'un recours :

- Recours pour excès de pouvoir (art R 421-1 à 5 du CJA), dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'attribution.
- Référé contractuel (art. L551-13 à 23 du CJA), dans le délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- Recours en plein contentieux (art L 521-1 du CJA) dans le délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

Dressé par le Pouvoir Adjudicateur.